

■ **Décision SGA-DEC-2024-n° 484**
Objet : Demande de subvention

Direction de la Culture – Conservatoire Nina Simone

Le Maire de Creil,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023, portant délégation à monsieur le Maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;

■ **Considérant**

Que la Ville de Creil mène une action importante en faveur du développement des actions de médiation, d'éducation, et de formation artistique à travers l'activité du Conservatoire Nina Simone, établissement classé Conservatoire à Rayonnement Communal, et identifié comme pôle ressource pour la création instrumentale et vocale du Département de l'Oise dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques,

■ **Décide :**

Article 1 : de solliciter une subvention d'un montant de 10 000,00 euros au Conseil Départemental de l'Oise pour que le Conservatoire Nina Simone puisse mener à bien l'ensemble des actions prévues dans le cadre de sa mission de Pôle Ressource pour la création vocale et instrumentale identifiée dans le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA60).

Article 2 : d'imputer les recettes correspondantes au compte prévu à cet effet sur le budget.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Fait à Creil, le **17 SEP. 2024**

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil
Président de l'ACSO



Date de notification :

Date de publication sur le site de la Ville : 23 septembre 2024